ST MALO DU BOIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 AVRIL 2026 A 20H00

	Délibérations	N°
1	Approbation des Comptes Financiers Uniques 2025 (CFU)	30-2026
2	Vote des Comptes Financiers Uniques 2025	31-2026
3	Affectation des résultats aux budgets 2026	32-2026
4	Vote des Budget Primitif 2026	33-2026
5	Vote des taux d'imposition 2026	34-2026
	Souscription à un emprunt	

Ont signé, les jour, mois et an que dessus :

NOM - PRENOM	DOMICILE	DATE D'ELECTION	SIGNATURE
PRAILE Arnaud	6, Rue du Doué	15/03/2026	
RAMBAUD Christine	La Bretonnière Le Blanc	15/03/2026	
MORIN Stéphane	Le Petit Boucher	15/03/2026	
HURTAUD Amélie	32, Rue de Tempyre	15/03/2026	
RAUTUREAU Anthony	8, Impasse du Bocage	15/03/2026	
GAULT Christophe	17, Rue des Néfliers	15/03/2026	
RETAILLEAU Emmanuelle	8, Rue des Frênes	15/03/2026	
AUBINEAU Christian	43bis, Rue de Tempyre	15/03/2026	
FONTENEAU Isabelle	4, Rue du Lavoir	15/03/2026	
RONGEARD Mathieu	12, Rue du Cormier	15/03/2026	
GABORIT Coralie	~~4, Impasse du Bocage~~ 5 impasse des lupins	15/03/2026	
RAIMBAULT Dorian	2, Rue du Cormier	15/03/2026	
FRUCHET Fanny	23, Rue des Coquelicots	15/03/2026	
BOURASSEAU Denis	Le Pré Landais	15/03/2026	
GODET Viviane	26, Rue du Chemin Vert	15/03/2026	
AFONSO Paul	40, Rue de Tempyre	15/03/2026	
MERLIN Ingrid	28, Rue du Chemin Vert	15/03/2026	
GAULT Axel	8, Rue du Chemin Vert	15/03/2026	
COUSSEAU Dorothée	22, Rue des Néfliers	15/03/2026	

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 085-218502409-20260420-302026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Vendée
COMMUNE DE ST MALO DU BOIS

Date de convocation
16 avril 2026

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers

En exercice :	19
Présents :	19
Votants :	18
- Pour :	18
- Contre :	0
- Abstentions :	0

L'an deux mil vingt-six, le vingt du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Malo du Bois (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. PRAILE Arnaud, Maire.

PRESENTS : PRAILE Arnaud, MORIN Stéphane, RAMBAUD Christine, RAUTUREAU Anthony, HURTAUD Amélie, RETAILLEAU Emmanuelle, AUBINEAU Christian, FONTENEAU Isabelle, RONGEARD Mathieu, GAULT Christophe, GABORIT Coralie, RAIMBAULT Dorian, FRUCHET Fanny, BOURASSEAU Denis, GODET Viviane, AFONSO Paul, MERLIN Ingrid, GAULT Axel, COUSSEAU Dorothée,

ABSENT EXCUSE :

Secrétaire de séance : BOURASSEAU Denis.

Date d'affichage
27 / 04 / 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt à la Préfecture le :
24 / 04 / 2026

et publication du :
27 / 04 / 2026

N° 30/2026 - Approbation des Comptes Financier Uniques 2025 (CFU)

BUDGET PRINCIPAL

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte financier unique est établi par le receveur à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte financier unique est ensuite soumis pour approbation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Par adoption des motifs exposés par Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1er : **VOTE** le compte financier unique 2025, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Le Maire, s'étant retiré lors du vote
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,
Arnaud PRAILE

Le Secrétaire de Séance,
BOURASSEAU Denis

MAIRIE de St MALO du BOIS R.F. Vendée

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 085-218502409-20260420-3020262-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Vendée
COMMUNE DE ST MALO DU BOIS

Date de convocation
16 avril 2026

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers

En exercice :	19
Présents :	19
Votants :	18
- Pour :	18
- Contre :	0
- Abstentions :	0

L'an deux mil vingt-six, le vingt du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Malo du Bois (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. PRAILE Arnaud, Maire.

PRESENTS : PRAILE Arnaud, MORIN Stéphane, RAMBAUD Christine, RAUTUREAU Anthony, HURTAUD Amélie, RETAILLEAU Emmanuelle, AUBINEAU Christian, FONTENEAU Isabelle, RONGEARD Mathieu, GAULT Christophe, GABORIT Coralie, RAIMBAULT Dorian, FRUCHET Fanny, BOURASSEAU Denis, GODET Viviane, AFONSO Paul, MERLIN Ingrid, GAULT Axel, COUSSEAU Dorothée,

ABSENT EXCUSE :

Secrétaire de séance : BOURASSEAU Denis.

Date d'affichage
27 / 04 / 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt à la Préfecture le :
24 / 04 / 2026

et publication du :
27 / 04 / 2026

N° 30/2026 - Approbation des Comptes Financier Uniques 2025 (CFU)

BUDGET ANNEXE - CAMPING DE POUPET

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte financier unique est établi par le receveur à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte financier unique est ensuite soumis pour approbation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Par adoption des motifs exposés par Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1er : **VOTE** le compte financier unique 2025, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Le Maire, s'étant retiré lors du vote
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,
Arnaud PRAILE

Le Secrétaire de Séance,
BOURASSEAU Denis

MAIRIE de St MALO du BOIS R.F.

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 085-218502409-20260420-3020263-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Vendée
COMMUNE DE ST MALO DU BOIS

Date de convocation
16 avril 2026

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers

En exercice :	19
Présents :	19
Votants :	18
- Pour :	18
- Contre :	0
- Abstentions :	0

L'an deux mil vingt-six, le vingt du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Malo du Bois (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. PRAILE Arnaud, Maire.

PRESENTS : PRAILE Arnaud, MORIN Stéphane, RAMBAUD Christine, RAUTUREAU Anthony, HURTAUD Amélie, RETAILLEAU Emmanuelle, AUBINEAU Christian, FONTENEAU Isabelle, RONGEARD Mathieu, GAULT Christophe, GABORIT Coralie, RAIMBAULT Dorian, FRUCHET Fanny, BOURASSEAU Denis, GODET Viviane, AFONSO Paul, MERLIN Ingrid, GAULT Axel, COUSSEAU Dorothée,

ABSENT EXCUSE :

Secrétaire de séance : BOURASSEAU Denis.

Date d'affichage
27 / 04 / 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt à la Préfecture le :
24 / 04 / 2026

et publication du :
27 / 04 / 2026

N° 30/2026 - Approbation des Comptes Financier Uniques 2025 (CFU)

BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT DOUE GENESTON

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte financier unique est établi par le receveur à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte financier unique est ensuite soumis pour approbation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Par adoption des motifs exposés par Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1er : **VOTE** le compte financier unique 2025, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Le Maire, s'étant retiré lors du vote
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,
Arnaud PRAILE

Le Secrétaire de Séance,
BOURASSEAU Denis

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 085-218502409-20260420-3320264-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Vendée
COMMUNE DE ST MALO DU BOIS

Date de convocation
16 avril 2026

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers

En exercice :	19
Présents :	19
Votants :	19
- Pour :	19
- Contre :	0
- Abstentions :	0

Date d'affichage
27 / 04 / 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt à la Préfecture le :
24 / 04 / 2026

et publication du :
27 / 04 / 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Malo du Bois (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. PRAILE Arnaud, Maire.

PRESENTS : PRAILE Arnaud, MORIN Stéphane, RAMBAUD Christine, RAUTUREAU Anthony, HURTAUD Amélie, RETAILLEAU Emmanuelle, AUBINEAU Christian, FONTENEAU Isabelle, RONGEARD Mathieu, GAULT Christophe, GABORIT Coralie, RAIMBAULT Dorian, FRUCHET Fanny, BOURASSEAU Denis, GODET Viviane, AFONSO Paul, MERLIN Ingrid, GAULT Axel, COUSSEAU Dorothée,

ABSENT EXCUSE :

Secrétaire de séance : BOURASSEAU Denis.

N° 33/2026 - Vote des Budget Primitifs 2026 (BP)

BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT DES OISEAUX

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

Investissement

Dépenses	241 773,11 €
Recettes	261 773,11 €

Fonctionnement

Dépenses	324 146,53 €
Recettes	200 000,00 €

Pour rappel, total budget

Investissement		
Dépenses :	241 773,11 €	*(dont 0,00 € de RAR)*
Recettes :	261 773,11 €	*(dont 0,00 € de RAR)*
Fonctionnement		
Dépenses :	324 146,53 €	*(dont 0,00 € de RAR)*
Recettes :	200 000,00 €	*(dont 0,00 € de RAR)*

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus,
Ont signé Le Maire, et le secrétaire de séance.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Saint Malo du Bois.

Le Maire,
Arnaud PRAILE

Le Secrétaire de Séance,
BOURASSEAU Denis

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 085-218502409-20260420-3320264-DE

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 085-218502409-20260420-3020265-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Vendée
COMMUNE DE ST MALO DU BOIS

Date de convocation
16 avril 2026

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers

En exercice :	19
Présents :	19
Votants :	18
- Pour :	18
- Contre :	0
- Abstentions :	0

L'an deux mil vingt-six, le vingt du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Malo du Bois (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. PRAILE Arnaud, Maire.

PRESENTS : PRAILE Arnaud, MORIN Stéphane, RAMBAUD Christine, RAUTUREAU Anthony, HURTAUD Amélie, RETAILLEAU Emmanuelle, AUBINEAU Christian, FONTENEAU Isabelle, RONGEARD Mathieu, GAULT Christophe, GABORIT Coralie, RAIMBAULT Dorian, FRUCHET Fanny, BOURASSEAU Denis, GODET Viviane, AFONSO Paul, MERLIN Ingrid, GAULT Axel, COUSSEAU Dorothée,

ABSENT EXCUSE :

Secrétaire de séance : BOURASSEAU Denis.

Date d'affichage
27 / 04 / 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt à la Préfecture le :
24 / 04 / 2026

et publication du :
27 / 04 / 2026

N° 30/2026 - Approbation des Comptes Financier Uniques 2025 (CFU)

BUDGET ANNEXE - CCAS

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte financier unique est établi par le receveur à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte financier unique est ensuite soumis pour approbation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Par adoption des motifs exposés par Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1er : **VOTE** le compte financier unique 2025, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Le Maire, s'étant retiré lors du vote
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,
Arnaud PRAILE

Le Secrétaire de Séance,
BOURASSEAU Denis

MAIRIE de St MALO du BOIS (Vendée) FR

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 085-218502409-20260420-312026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Vendée
COMMUNE DE ST MALO DU BOIS

Date de convocation
16 avril 2026

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers

En exercice :	19
Présents :	19
Votants :	18
- Pour :	18
- Contre :	0
- Abstentions :	0

Date d'affichage
27 / 04 / 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt à la Préfecture le :
24 / 04 / 2026

et publication du :
27 / 04 / 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Malo du Bois (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. PRAILE Arnaud, Maire.

PRESENTS : PRAILE Arnaud, MORIN Stéphane, RAMBAUD Christine, RAUTUREAU Anthony, HURTAUD Amélie, RETAILLEAU Emmanuelle, AUBINEAU Christian, FONTENEAU Isabelle, RONGEARD Mathieu, GAULT Christophe, GABORIT Coralie, RAIMBAULT Dorian, FRUCHET Fanny, BOURASSEAU Denis, GODET Viviane, AFONSO Paul, MERLIN Ingrid, GAULT Axel, COUSSEAU Dorothée,

ABSENT EXCUSE :

Secrétaire de séance : BOURASSEAU Denis.

N° 31/2026 - Vote des Comptes Financier Uniques 2025 (CFU)

BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal vote le CFU de l'exercice 2025 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	1 234 340,95 €
	Réalisé :	646 546,36 €
	Reste à réaliser :	507 667,92 €
Recettes	Prévu :	1 531 127,34 €
	Réalisé :	705 324,61 €
	Reste à réaliser :	169 542,99 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	1 448 584,44 €
	Réalisé :	1 197 541,40 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévu :	1 531 127,34 €
	Réalisé :	1 368 166,77 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	- 576 133,07 €
Fonctionnement	170 625,37 €
Résultat global	- 405 507,70 €

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus,
Le Maire, s'étant retiré lors du vote.
Ont signé Le Maire, et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint Malo du Bois.

Le Maire,
Arnaud PRAILE

Le Secrétaire de Séance,
BOURASSEAU Denis

MAIRIE de St MALO du BOIS

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 085-218502409-20260420-3120262-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Vendée
COMMUNE DE ST MALO DU BOIS

Date de convocation
16 avril 2026

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers

En exercice :	19
Présents :	19
Votants :	18
- Pour :	18
- Contre :	0
- Abstentions :	0

L'an deux mil vingt-six, le vingt du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Malo du Bois (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. PRAILE Arnaud, Maire.

PRESENTS : PRAILE Arnaud, MORIN Stéphane, RAMBAUD Christine, RAUTUREAU Anthony, HURTAUD Amélie, RETAILLEAU Emmanuelle, AUBINEAU Christian, FONTENEAU Isabelle, RONGEARD Mathieu, GAULT Christophe, GABORIT Coralie, RAIMBAULT Dorian, FRUCHET Fanny, BOURASSEAU Denis, GODET Viviane, AFONSO Paul, MERLIN Ingrid, GAULT Axel, COUSSEAU Dorothée,

ABSENT EXCUSE :

Secrétaire de séance : BOURASSEAU Denis.

Date d'affichage
27 / 04 / 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt à la Préfecture le :
24 / 04 / 2026

et publication du :
27 / 04 / 2026

N° 31/2026 - Vote des Comptes Financier Uniques 2025 (CFU)

BUDGET ANNEXE - CAMPING DE POUPET

Le Conseil Municipal vote le CFU de l'exercice 2025 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	253 114,09 €
	Réalisé :	207 941,10 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévu :	245 643,60 €
	Réalisé :	219 643,60 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	315 000,00 €
	Réalisé :	230 072,68 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévu :	315 000,00 €
	Réalisé :	306 544,25 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	19 172,99 €
Fonctionnement	76 471,57 €
Résultat global	95 644,56 €

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus,
Le Maire, s'étant retiré lors du vote.
Ont signé Le Maire, et le secrétaire de séance.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Saint Malo du Bois.

Le Maire,
Arnaud PRAILE

Le Secrétaire de Séance,
BOURASSEAU Denis

MAIRIE de St MALO du BOIS

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 085-218502409-20260420-3120263-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Vendée
COMMUNE DE ST MALO DU BOIS

Date de convocation
16 avril 2026

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers

En exercice :	19
Présents :	19
Votants :	18
- Pour :	18
- Contre :	0
- Abstentions :	0

Date d'affichage
27 / 04 / 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt à la Préfecture le :
24 / 04 / 2026

et publication du :
27 / 04 / 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Malo du Bois (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. PRAILE Arnaud, Maire.

PRESENTS : PRAILE Arnaud, MORIN Stéphane, RAMBAUD Christine, RAUTUREAU Anthony, HURTAUD Amélie, RETAILLEAU Emmanuelle, AUBINEAU Christian, FONTENEAU Isabelle, RONGEARD Mathieu, GAULT Christophe, GABORIT Coralie, RAIMBAULT Dorian, FRUCHET Fanny, BOURASSEAU Denis, GODET Viviane, AFONSO Paul, MERLIN Ingrid, GAULT Axel, COUSSEAU Dorothée,

ABSENT EXCUSE :

Secrétaire de séance : BOURASSEAU Denis.

N° 31/2026 - Vote des Comptes Financier Uniques 2025 (CFU)

BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT DOUE GENESTON

Le Conseil Municipal vote le CFU de l'exercice 2025 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	400 000,00 €
	Réalisé :	0,00 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévu :	143 901,58 €
	Réalisé :	0,00 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	317 021,58 €
	Réalisé :	20 972,01 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévu :	403 501,53 €
	Réalisé :	168 083,33 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	256 098,42 €
Fonctionnement	60 631,37 €
Résultat global	316 729,79 €

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus,
Le Maire, s'étant retiré lors du vote.
Ont signé Le Maire, et le secrétaire de séance.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Saint Malo du Bois.

Le Maire,
Arnaud PRAILE

Le Secrétaire de Séance,
BOURASSEAU Denis

MAIRIE de St MALO du BOIS

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 085-218502409-20260420-3120264-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Vendée
COMMUNE DE ST MALO DU BOIS

Date de convocation
16 avril 2026

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers

En exercice :	19
Présents :	19
Votants :	18
- Pour :	18
- Contre :	0
- Abstentions :	0

L'an deux mil vingt-six, le vingt du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Malo du Bois (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. PRAILE Arnaud, Maire.

PRESENTS : PRAILE Arnaud, MORIN Stéphane, RAMBAUD Christine, RAUTUREAU Anthony, HURTAUD Amélie, RETAILLEAU Emmanuelle, AUBINEAU Christian, FONTENEAU Isabelle, RONGEARD Mathieu, GAULT Christophe, GABORIT Coralie, RAIMBAULT Dorian, FRUCHET Fanny, BOURASSEAU Denis, GODET Viviane, AFONSO Paul, MERLIN Ingrid, GAULT Axel, COUSSEAU Dorothée,

ABSENT EXCUSE :

Secrétaire de séance : BOURASSEAU Denis.

Date d'affichage
27 / 04 /2026

Acte rendu exécutoire après dépôt à la Préfecture le :
24 / 04 / 2026

et publication du :
27 / 04 / 2026

N° 31/2026 - Vote des Comptes Financier Uniques 2025 (CFU)

BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT DES OISEAUX

Le Conseil Municipal vote le CFU de l'exercice 2025 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	0,00 €
	Réalisé :	0,00 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévu :	61 773,11 €
	Réalisé :	0,00 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	215 661,63 €
	Réalisé :	26 808,16 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévu :	223 000,00 €
	Réalisé :	0,00 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	- 61 773,11 €
Fonctionnement	- 34 146,53 €
Résultat global	- 95 919,64 €

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus,
Le Maire, s'étant retiré lors du vote.
Ont signé Le Maire, et le secrétaire de séance.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Saint Malo du Bois.

Le Maire,
Arnaud PRAILE

Le Secrétaire de Séance,
BOURASSEAU Denis

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 085-218502409-20260420-3120265-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Vendée
COMMUNE DE ST MALO DU BOIS

Date de convocation
16 avril 2026

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers

En exercice :	19
Présents :	19
Votants :	18
- Pour :	18
- Contre :	0
- Abstentions :	0

Date d'affichage
27 / 04 / 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt à la Préfecture le :
24 / 04 / 2026

et publication du :
27 / 04 / 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Malo du Bois (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. PRAILE Arnaud, Maire.

PRESENTS : PRAILE Arnaud, MORIN Stéphane, RAMBAUD Christine, RAUTUREAU Anthony, HURTAUD Amélie, RETAILLEAU Emmanuelle, AUBINEAU Christian, FONTENEAU Isabelle, RONGEARD Mathieu, GAULT Christophe, GABORIT Coralie, RAIMBAULT Dorian, FRUCHET Fanny, BOURASSEAU Denis, GODET Viviane, AFONSO Paul, MERLIN Ingrid, GAULT Axel, COUSSEAU Dorothée,

ABSENT EXCUSE :

Secrétaire de séance : BOURASSEAU Denis.

N° 31/2026 - Vote des Comptes Financier Uniques 2025 (CFU)

BUDGET ANNEXE - CCAS

Le Conseil Municipal vote le CFU de l'exercice 2025 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	0,00 €
	Réalisé :	0,00 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévu :	0,00 €
	Réalisé :	0,00 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	5 000,00 €
	Réalisé :	6 047,72 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévu :	5 000,00 €
	Réalisé :	5 000,00 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	0,00 €
Fonctionnement	1 100,77 €
Résultat global	1 100,77 €

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus,
Le Maire, s'étant retiré lors du vote.
Ont signé Le Maire, et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint Malo du Bois.

Le Maire,
Arnaud PRAILE

Le Secrétaire de Séance,
BOURASSEAU Denis

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 085-218502409-20260420-322026-DE

Département de la Vendée
COMMUNE DE ST MALO DU BOIS

Date de convocation :
16 avril 2026

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers :

En exercice :	19
Présents :	19
Votants :	19

L'an deux mil vingt-six, le vingt du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Malo du Bois (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. PRAILE Arnaud, Maire.

PRESENTS : PRAILE Arnaud, MORIN Stéphane, RAMBAUD Christine, RAUTUREAU Anthony, HURTAUD Amélie, RETAILLEAU Emmanuelle, AUBINEAU Christian, FONTENEAU Isabelle, RONGEARD Mathieu, GAULT Christophe, GABORIT Coralie, RAIMBAULT Dorian, FRUCHET Fanny, BOURASSEAU Denis, GODET Viviane, AFONSO Paul, MERLIN Ingrid, GAULT Axel, COUSSEAU Dorothée,

ABSENT EXCUSE :

Secrétaire de séance : BOURASSEAU Denis.

N° 32/2026 - Affectation des résultats aux budgets 2026

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

BUDGET PRINCIPAL

- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025 ;
- Constatant que le compte administratif fait apparaitre le résultat suivant :

CFU 2025	Fonctionnement	Investissement	RAR	Total
Dépense de l'exercice	1 197 541,40 €	646 546,36 €	507 667,92 €	2 351 755,68 €
Recettes de l'exercice	1 368 166,77 €	705 324,61 €	169 542,99 €	2 243 034,37 €
Résultat de l'exercice	**170 625,37 €**	**58 778,25 €**	**- 338 124,93 €**	**- 108 721,31 €**
Résultat antérieur reporté	0,00 €	- 296 786,39 €	0,00 €	- 296 786,39 €
Résultat Global	**170 625,37 €**	**- 238 008,14 €**	**- 338 124,93 €**	**- 405 507,70 €**
			576 133,07 €	

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 BUDGET PRINCIPAL comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS	INVESTISSEMENT
Art. R 1068	170 625,37 €
Art. R 002	
Art. D 001	**- 238 008,14 €**

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 085-218502409-20260420-322026-DE

BUDGET ANNEXE CAMPING DE POUPET

- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025 ;
- Constatant que le compte administratif fait apparaitre le résultat suivant :

CFU 2025	Fonctionnement	Investissement	RAR	Total
Dépense de l'exercice	230 072,68 €	207 941,10 €	0,00 €	438 013,78 €
Recettes de l'exercice	306 544,25 €	219 643,60 €	0,00 €	526 187,85 €
Résultat de l'exercice	**76 471,57 €**	**11 702,50 €**	0,00 €	**88 174,07 €**
Résultat antérieur reporté	0,00 €	7 470,49 €	0,00 €	7 470,49 €
Résultat Global	**76 471,57 €**	**19 172,99 €**	0,00 €	**95 644,56 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 BUDGET CAMPING DE POUPET comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS	INVESTISSEMENT
Art. R 1068	76 471,57 €
Art. R001	19 172,99 €

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DOUE GENESTON

- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025 ;
- Constatant que le compte administratif fait apparaitre le résultat suivant :

CFU 2025	Fonctionnement	Investissement	RAR	Total
Dépense de l'exercice	20 972,01 €	0,00 €	0,00 €	20 972,01 €
Recettes de l'exercice	168 083,33 €	0,00 €	0,00 €	168 083,33 €
Résultat de l'exercice	**147 111,32 €**	0,00 €	0,00 €	**147 111,32 €**
Résultat antérieur reporté	- 86 479,95 €	256 098,42 €	0,00 €	169 618,47 €
Résultat Global	**60 631,37 €**	**256 098,42 €**	0,00 €	**316 729,79 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 BUDGET LOTISSEMENT DOUE GENESTON comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS	INVESTISSEMENT
Art. R002	60 631,37 €
Art. R001	256 098,42 €

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 085-218502409-20260420-322026-DE

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES OISEAUX

- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025 ;
- Constatant que le compte administratif fait apparaitre le résultat suivant :

CFU 2025	Fonctionnement	Investissement	RAR	Total
Dépense de l'exercice	26 808,16 €	0,00 €	0,00 €	26 808,16 €
Recettes de l'exercice	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat de l'exercice	**- 26 808,16 €**	0,00 €	0,00 €	**- 26 808,16 €**
Résultat antérieur reporté	- 7 338,37 €	- 61 773,11 €	0,00 €	- 69 111,48 €
Résultat Global	**- 34 146,53 €**	**- 61 773,11 €**	0,00 €	**- 95 919,64 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 BUDGET LOTISSEMENT DES OISEAUX comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS	INVESTISSEMENT
Art. D002	- 34 146,53 €
Art. D001	- 61 773,11 €

BUDGET CCAS

- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025 ;
- Constatant que le compte administratif fait apparaitre le résultat suivant :

CFU 2025	Fonctionnement	Investissement	RAR	Total
Dépense de l'exercice	4 946,95 €	0,00 €	0,00 €	4 946,95 €
Recettes de l'exercice	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
Résultat de l'exercice	**53,05 €**	0,00 €	0,00 €	**53,05 €**
Résultat antérieur reporté	1 047,72 €	0,00 €	0,00 €	1 047,72 €
Résultat Global	**1 100,77 €**	0,00 €	0,00 €	**1 100,77 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 BUDGET CCAS comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS	INVESTISSEMENT
Art. R 002	1 100,77 €

Fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,
Arnaud PRAILE

Le Secrétaire de Séance,
BOURASSEAU Denis

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 085-218502409-20260420-322026-DE

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 085-218502409-20260420-332026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Vendée
COMMUNE DE ST MALO DU BOIS

Date de convocation
16 avril 2026

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers

En exercice :	19
Présents :	19
Votants :	19
- Pour :	19
- Contre :	0
- Abstentions :	0

Date d'affichage
27 / 04 / 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt à la Préfecture le :
24 / 04 / 2026

et publication du :
27 / 04 / 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Malo du Bois (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. PRAILE Arnaud, Maire.

PRESENTS : PRAILE Arnaud, MORIN Stéphane, RAMBAUD Christine, RAUTUREAU Anthony, HURTAUD Amélie, RETAILLEAU Emmanuelle, AUBINEAU Christian, FONTENEAU Isabelle, RONGEARD Mathieu, GAULT Christophe, GABORIT Coralie, RAIMBAULT Dorian, FRUCHET Fanny, BOURASSEAU Denis, GODET Viviane, AFONSO Paul, MERLIN Ingrid, GAULT Axel, COUSSEAU Dorothée,

ABSENT EXCUSE :

Secrétaire de séance : BOURASSEAU Denis.

N° 33/2026 - Vote des Budget Primitifs 2026 (BP)

BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

Investissement

Dépenses	670 000,00 €
Recettes	670 000,00 €

Fonctionnement

Dépenses	1 428 797,00 €
Recettes	1 428 797,00 €

Pour rappel, total budget

Investissement		
Dépenses :	670 000,00 €	*(dont 507 667,92 € de RAR)*
Recettes :	670 000,00 €	*(dont 169 542,99 € de RAR)*
Fonctionnement		
Dépenses :	1 428 797,00 €	*(dont 0,00 € de RAR)*
Recettes :	1 428 797,00 €	*(dont 0,00 € de RAR)*

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus,
Ont signé Le Maire, et le secrétaire de séance.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Saint Malo du Bois.

Le Maire,
Arnaud PRAILE

Le Secrétaire de Séance,
BOURASSEAU Denis

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 085-218502409-20260420-332026-DE

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 085-218502409-20260420-3320262-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Vendée
COMMUNE DE ST MALO DU BOIS

Date de convocation
16 avril 2026

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers

En exercice :	19
Présents :	19
Votants :	19
- Pour :	19
- Contre :	0
- Abstentions :	0

Date d'affichage
27 / 04 / 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt à la Préfecture le :
24 / 04 / 2026

et publication du :
27 / 04 / 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Malo du Bois (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. PRAILE Arnaud, Maire.

PRESENTS : PRAILE Arnaud, MORIN Stéphane, RAMBAUD Christine, RAUTUREAU Anthony, HURTAUD Amélie, RETAILLEAU Emmanuelle, AUBINEAU Christian, FONTENEAU Isabelle, RONGEARD Mathieu, GAULT Christophe, GABORIT Coralie, RAIMBAULT Dorian, FRUCHET Fanny, BOURASSEAU Denis, GODET Viviane, AFONSO Paul, MERLIN Ingrid, GAULT Axel, COUSSEAU Dorothée,

ABSENT EXCUSE :

Secrétaire de séance : BOURASSEAU Denis.

N° 33/2026 - Vote des Budget Primitifs 2026 (BP)

BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

Investissement

Dépenses	670 000,00 €
Recettes	670 000,00 €

Fonctionnement

Dépenses	1 428 797,00 €
Recettes	1 428 797,00 €

Pour rappel, total budget

Investissement		
Dépenses :	670 000,00 €	*(dont 507 667,92 € de RAR)*
Recettes :	670 000,00 €	*(dont 169 542,99 € de RAR)*
Fonctionnement		
Dépenses :	1 428 797,00 €	*(dont 0,00 € de RAR)*
Recettes :	1 428 797,00 €	*(dont 0,00 € de RAR)*

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus,
Ont signé Le Maire, et le secrétaire de séance.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Saint Malo du Bois.

Le Maire,
Arnaud PRAILE

Le Secrétaire de Séance,
BOURASSEAU Denis

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 085-218502409-20260420-3320262-DE

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 085-218502409-20260420-3320263-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Vendée
COMMUNE DE ST MALO DU BOIS

Date de convocation
16 avril 2026

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers

En exercice :	19
Présents :	19
Votants :	19
- Pour :	19
- Contre :	0
- Abstentions :	0

Date d'affichage
27 / 04 / 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt à la Préfecture le :
24 / 04 / 2026

et publication du :
27 / 04 / 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Malo du Bois (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. PRAILE Arnaud, Maire.

PRESENTS : PRAILE Arnaud, MORIN Stéphane, RAMBAUD Christine, RAUTUREAU Anthony, HURTAUD Amélie, RETAILLEAU Emmanuelle, AUBINEAU Christian, FONTENEAU Isabelle, RONGEARD Mathieu, GAULT Christophe, GABORIT Coralie, RAIMBAULT Dorian, FRUCHET Fanny, BOURASSEAU Denis, GODET Viviane, AFONSO Paul, MERLIN Ingrid, GAULT Axel, COUSSEAU Dorothée,

ABSENT EXCUSE :

Secrétaire de séance : BOURASSEAU Denis.

N° 33/2026 - Vote des Budget Primitifs 2026 (BP)

BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT DOUE GENESTON

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

Investissement

Dépenses	33 040,00 €
Recettes	256 098,42 €

Fonctionnement

Dépenses	25 920,00 €
Recettes	133 591,37 €

Pour rappel, total budget

Investissement		
Dépenses :	33 040,00 €	*(dont 0,00 € de RAR)*
Recettes :	256 098,42 €	*(dont 0,00 € de RAR)*
Fonctionnement		
Dépenses :	25 920,00 €	*(dont 0,00 € de RAR)*
Recettes :	133 591,37 €	*(dont 0,00 € de RAR)*

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus,
Ont signé Le Maire, et le secrétaire de séance.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Saint Malo du Bois.

Le Maire,
Arnaud PRAILE

Le Secrétaire de Séance,
BOURASSEAU Denis

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 085-218502409-20260420-3320263-DE

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 085-218502409-20260420-3020264-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Vendée
COMMUNE DE ST MALO DU BOIS

Date de convocation
16 avril 2026

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers

En exercice :	19
Présents :	19
Votants :	18
- Pour :	18
- Contre :	0
- Abstentions :	0

L'an deux mil vingt-six, le vingt du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Malo du Bois (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. PRAILE Arnaud, Maire.

PRESENTS : PRAILE Arnaud, MORIN Stéphane, RAMBAUD Christine, RAUTUREAU Anthony, HURTAUD Amélie, RETAILLEAU Emmanuelle, AUBINEAU Christian, FONTENEAU Isabelle, RONGEARD Mathieu, GAULT Christophe, GABORIT Coralie, RAIMBAULT Dorian, FRUCHET Fanny, BOURASSEAU Denis, GODET Viviane, AFONSO Paul, MERLIN Ingrid, GAULT Axel, COUSSEAU Dorothée,

ABSENT EXCUSE :

Secrétaire de séance : BOURASSEAU Denis.

Date d'affichage
27 / 04 / 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt à la Préfecture le :
24 / 04 / 2026

et publication du :
27 / 04 / 2026

N° 30/2026 - Approbation des Comptes Financier Uniques 2025 (CFU)

BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT DES OISEAUX

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte financier unique est établi par le receveur à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte financier unique est ensuite soumis pour approbation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Par adoption des motifs exposés par Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1er : **VOTE** le compte financier unique 2025, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Le Maire, s'étant retiré lors du vote
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,
Arnaud PRAILE

Le Secrétaire de Séance,
BOURASSEAU Denis

MAIRIE de St MALO du BOIS (Vendée)

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 085-218502409-20260420-3320265-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Vendée
COMMUNE DE ST MALO DU BOIS

Date de convocation
16 avril 2026

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers

En exercice :	19
Présents :	19
Votants :	19
- Pour :	19
- Contre :	0
- Abstentions :	0

Date d'affichage
27 / 04 / 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt à la Préfecture le :
24 / 04 / 2026

et publication du :
27 / 04 / 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Malo du Bois (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. PRAILE Arnaud, Maire.

PRESENTS : PRAILE Arnaud, MORIN Stéphane, RAMBAUD Christine, RAUTUREAU Anthony, HURTAUD Amélie, RETAILLEAU Emmanuelle, AUBINEAU Christian, FONTENEAU Isabelle, RONGEARD Mathieu, GAULT Christophe, GABORIT Coralie, RAIMBAULT Dorian, FRUCHET Fanny, BOURASSEAU Denis, GODET Viviane, AFONSO Paul, MERLIN Ingrid, GAULT Axel, COUSSEAU Dorothée,

ABSENT EXCUSE :

Secrétaire de séance : BOURASSEAU Denis.

N° 33/2026 - Vote des Budget Primitifs 2026 (BP)

BUDGET ANNEXE - CCAS

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

Investissement		
	Dépenses	6 100,77 €
	Recettes	6 100,77 €
Fonctionnement		
	Dépenses	0,00 €
	Recettes	0,00 €

Pour rappel, total budget

Fonctionnement	
Dépenses :	6 100,77 €
Recettes :	6 100,77 €

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus,
Ont signé Le Maire, et le secrétaire de séance.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Saint Malo du Bois.

Le Maire,
Arnaud PRAILE

Le Secrétaire de Séance,
BOURASSEAU Denis

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 085-218502409-20260420-3320265-DE

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 085-218502409-20260420-342026-DE

Département de la Vendée
COMMUNE DE ST MALO DU BOIS

Date de convocation :
16 avril 2026

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers :

En exercice :	19
Présents :	19
Votants :	19

L'an deux mil vingt-six, le vingt du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Malo du Bois (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. PRAILE Arnaud, Maire.

PRESENTS : PRAILE Arnaud, MORIN Stéphane, RAMBAUD Christine, RAUTUREAU Anthony, HURTAUD Amélie, RETAILLEAU Emmanuelle, AUBINEAU Christian, FONTENEAU Isabelle, RONGEARD Mathieu, GAULT Christophe, GABORIT Coralie, RAIMBAULT Dorian, FRUCHET Fanny, BOURASSEAU Denis, GODET Viviane, AFONSO Paul, MERLIN Ingrid, GAULT Axel, COUSSEAU Dorothée,

ABSENT EXCUSE :

Secrétaire de séance : BOURASSEAU Denis

N°34/2026 - Vote des taux d'imposition 2026

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI) selon lequel le Conseil Municipal vote les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires avant le 15 avril de chaque année. Ces taux sont fixés conformément aux articles 1636 B sexies et 1636 B septies du CGI. Monsieur le Maire rappelle les taux applicables en 2025 :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	**35,71 %**
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	**47,20 %**
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	**17,74 %**

- Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts ;
- Vu les articles 1636 B sexies et 1636 B septies du Code Général des Impôts ;
- Vu l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2026 (état 1259),

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à :
- **16 voix pour 5,0 % d'augmentation** ;
- **3 voix pour 5,5%** d'augmentation ;
- x voix pour 6,0% d'augmentation ;

DECIDE :

Article 1er : **DE FIXER** les taux applicables en 2026 comme suit avec **5 % d'augmentation** :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	**37,50 %**
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	**49,56 %**
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	**18,63 %**

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 085-218502409-20260420-342026-DE

Article 2ème : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,
Arnaud PRAILE

Le Secrétaire de Séance,
BOURASSEAU Denis

Envoyé en préfecture le 25/04/2026
Reçu en préfecture le 25/04/2026
Publié le
ID : 085-218502409-20260420-BP17600-AR

COMMUNE DE SAINT MALO DU BOIS - PRINCIPAL - BP 2026

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membre en exercice : 19
Nombre de membre présents : 19
Nombre de suffrages exprimés : 9

VOTES :

Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 16/04/2026

Présenté par le Maire (1),
A saint Malo du Bois, le 20/04/2026.

Délibéré par l'assemblée délibérante (2), réunie en session Ordinaire
A saint Malo du Bois, le 20/04/2026
Les membres de l'assemblée délibérante (2), (3).

PRAILE Arnaud	
RAMBAUD Christine	
MORIN Stéphane	
HURTAUD Amélie	
RAUTUREAU Anthony	
GAULT Christophe	
RETAILLEAU Emmanuelle	
AUBINEAU Christian	
FONTENEAU Isabelle	
RONGEARD Mathieu	
GABORIT Coralie	
RAIMBAULT Dorian	
FRUCHET Fanny	
BOURASSEAU Denis	
GODET Viviane	
AFONSO Paul	
MERLIN Ingrid	
GAULT Axel	
COUSSEAU Dorothée	

Envoyé en préfecture le 25/04/2026
Reçu en préfecture le 25/04/2026
Publié le
ID : 085-218502409-20260420-BP17600-AR

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture,
et de la publication le : **24 avril 2026**

A saint Malo du Bois, le 20/04/2026

Le Maire,
Arnaud PRAILE

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président » ;
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de …, de la collectivité territoriale unique de …, de la métropole de …, du conseil syndical de … ;
(3) L'ajout des signatures est désormais facultatif.

Envoyé en préfecture le 25/04/2026
Reçu en préfecture le 25/04/2026
Publié le
ID : 085-218502409-20260420-BP17602-AR

COMMUNE DE SAINT MALO DU BOIS - CAMPING DE POUPET - BP 2026

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membre en exercice : 19
Nombre de membre présents : 19
Nombre de suffrages exprimés : 9

VOTES :

Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 16/04/2026

Présenté par le Maire (1),
A saint Malo du Bois, le 20/04/2026.

Délibéré par l'assemblée délibérante (2), réunie en session Ordinaire
A saint Malo du Bois, le 20/04/2026
Les membres de l'assemblée délibérante (2), (3).

PRAILE Arnaud	
RAMBAUD Christine	
MORIN Stéphane	
HURTAUD Amélie	
RAUTUREAU Anthony	
GAULT Christophe	
RETAILLEAU Emmanuelle	
AUBINEAU Christian	
FONTENEAU Isabelle	
RONGEARD Mathieu	
GABORIT Coralie	
RAIMBAULT Dorian	
FRUCHET Fanny	
BOURASSEAU Denis	
GODET Viviane	
AFONSO Paul	
MERLIN Ingrid	
GAULT Axel	
COUSSEAU Dorothée	

Envoyé en préfecture le 25/04/2026
Reçu en préfecture le 25/04/2026
Publié le
ID : 085-218502409-20260420-BP17602-AR

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture,
et de la publication le : **24 avril 2026**

A saint Malo du Bois, le 20/04/2026

Le Maire,
Arnaud PRAILE

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président » ;
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de …, de la collectivité territoriale unique de …, de la métropole de …, du conseil syndical de … ;
(3) L'ajout des signatures est désormais facultatif.

Envoyé en préfecture le 25/04/2026
Reçu en préfecture le 25/04/2026
Publié le
ID : 085-218502409-20260420-BP17604-AR

COMMUNE DE SAINT MALO DU BOIS – LOTISSEMENT DOUE GENESTON - BP 2026

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membre en exercice : 19
Nombre de membre présents : 19
Nombre de suffrages exprimés : 9

VOTES :

Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 16/04/2026

Présenté par le Maire (1),
A saint Malo du Bois, le 20/04/2026.

Délibéré par l'assemblée délibérante (2), réunie en session Ordinaire
A saint Malo du Bois, le 20/04/2026
Les membres de l'assemblée délibérante (2), (3).

PRAILE Arnaud	
RAMBAUD Christine	
MORIN Stéphane	
HURTAUD Amélie	
RAUTUREAU Anthony	
GAULT Christophe	
RETAILLEAU Emmanuelle	
AUBINEAU Christian	
FONTENEAU Isabelle	
RONGEARD Mathieu	
GABORIT Coralie	
RAIMBAULT Dorian	
FRUCHET Fanny	
BOURASSEAU Denis	
GODET Viviane	
AFONSO Paul	
MERLIN Ingrid	
GAULT Axel	
COUSSEAU Dorothée	

Envoyé en préfecture le 25/04/2026
Reçu en préfecture le 25/04/2026
Publié le
ID : 085-218502409-20260420-BP17604-AR

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture,
et de la publication le : **24 avril 2026**

A saint Malo du Bois, le 20/04/2026

Le Maire,
Arnaud PRAILE

MAIRIE de St MALO du BOIS R.F.

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président » ;
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de …, de la collectivité territoriale unique de …, de la métropole de …, du conseil syndical de … ;
(3) L'ajout des signatures est désormais facultatif.

Envoyé en préfecture le 25/04/2026
Reçu en préfecture le 25/04/2026
Publié le
ID : 085-218502409-20260420-BP17605-AR

COMMUNE DE SAINT MALO DU BOIS – LOTISSEMENT CHEMIN VERT (LES OISEAUX) - BP 2026

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membre en exercice : 19
Nombre de membre présents : 19
Nombre de suffrages exprimés : 9

VOTES :

Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 16/04/2026

Présenté par le Maire (1),
A saint Malo du Bois, le 20/04/2026.

Délibéré par l'assemblée délibérante (2), réunie en session Ordinaire
A saint Malo du Bois, le 20/04/2026
Les membres de l'assemblée délibérante (2), (3).

PRAILE Arnaud	
RAMBAUD Christine	
MORIN Stéphane	
HURTAUD Amélie	
RAUTUREAU Anthony	
GAULT Christophe	
RETAILLEAU Emmanuelle	
AUBINEAU Christian	
FONTENEAU Isabelle	
RONGEARD Mathieu	
GABORIT Coralie	
RAIMBAULT Dorian	
FRUCHET Fanny	
BOURASSEAU Denis	
GODET Viviane	
AFONSO Paul	
MERLIN Ingrid	
GAULT Axel	
COUSSEAU Dorothée	

Envoyé en préfecture le 25/04/2026
Reçu en préfecture le 25/04/2026
Publié le
ID : 085-218502409-20260420-BP17605-AR

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture,
et de la publication le : **24 avril 2026**

A saint Malo du Bois, le 20/04/2026

Le Maire,
Arnaud PRAILE

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président » ;
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de …, de la collectivité territoriale unique de …, de la métropole de …, du conseil syndical de … ;
(3) L'ajout des signatures est désormais facultatif.

Envoyé en préfecture le 25/04/2026
Reçu en préfecture le 25/04/2026
Publié le
ID : 085-218502409-20260420-BP17650-AR

COMMUNE DE SAINT MALO DU BOIS - CCAS - BP 2026

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membre en exercice : 19
Nombre de membre présents : 19
Nombre de suffrages exprimés : 9

VOTES :

Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 16/04/2026

Présenté par le Maire (1),
A saint Malo du Bois, le 20/04/2026.

Délibéré par l'assemblée délibérante (2), réunie en session Ordinaire
A saint Malo du Bois, le 20/04/2026
Les membres de l'assemblée délibérante (2), (3).

PRAILE Arnaud	
RAMBAUD Christine	
MORIN Stéphane	
HURTAUD Amélie	
RAUTUREAU Anthony	
GAULT Christophe	
RETAILLEAU Emmanuelle	
AUBINEAU Christian	
FONTENEAU Isabelle	
RONGEARD Mathieu	
GABORIT Coralie	
RAIMBAULT Dorian	
FRUCHET Fanny	
BOURASSEAU Denis	
GODET Viviane	
AFONSO Paul	
MERLIN Ingrid	
GAULT Axel	
COUSSEAU Dorothée	

Envoyé en préfecture le 25/04/2026
Reçu en préfecture le 25/04/2026
Publié le
ID : 085-218502409-20260420-BP17650-AR

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture,
et de la publication le : **24 avril 2026**

A saint Malo du Bois, le 20/04/2026

Le Maire,
Arnaud PRAILE

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président » ;
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de …, de la collectivité territoriale unique de …, de la métropole de …, du conseil syndical de … ;
(3) L'ajout des signatures est désormais facultatif.

CONSEIL MUNICIPAL

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES

EN SEANCE DU

LUNDI 20 AVRIL 2026 A 20h00

Délibération n°	Objet	Décision du Conseil Municipal
30.2026	Approbation des CFU 2025	Adopté à l'unanimité
31.2026	Vote des CFU 2025	Adopté à l'unanimité
32.2026	Affectation des résultats aux budgets 2026	Adopté à l'unanimité
33.2026	Vote des Budget Primitifs 2026	Adopté à l'unanimité
34.2026	Vote des taux d'imposition 2026	Adopté

Document mis en ligne sur le site Internet de la commune de Saint-Malô-du-Bois
et affiché en mairie conformément à l'article L2121-5 du CGCT, le 24~~/04/2026~~.
27/04/2026

MAIRIE de St MALO du BOIS (Vendée)

Le Maire
Arnaud PRAILE